



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 août 2022

**Résolutions de M. Johann Dupuis et Mme Ariane Morin du 15 février 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts « Les SUV une plaie pour le climat et les villes ... »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 février 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts « Les SUV une plaie pour le climat et les villes ... », le Conseil communal a adopté les résolutions de M. Johann Dupuis :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise une campagne d'information sur les risques liés aux automobiles de type SUV/SUT/4x4 et excédant un poids de 1,5 tonnes afin de décourager l'achat et la circulation en ville de Lausanne de ce type de véhicule dangereux et nocif pour le climat » ;*

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité différencie le prix des macarons selon la catégorie ou le poids à vide du véhicule » ;*

ainsi que de Mme Ariane Morin :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne, par exemple, via l'Union des villes suisses, la motion de Mme Isabelle Pasquier-Eichenberger « pour l'interdiction des SUV et des voitures tout-terrain », déposée le 11 mars 2021 au Conseil national. »*

**Réponse de la Municipalité**

Suite à d'adoption par le Conseil communal du Plan climat, qui a notamment pour objectif de réduire à zéro les émissions directes de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans le domaine de la mobilité, la Municipalité a publié le « Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées », qui présente les axes d'action nécessaires à l'atteinte de ses objectifs climatiques.

Bien que la Municipalité regrette l'augmentation importante de la part des véhicules de plus de 1,5 tonnes et de grandes tailles qui créent un sentiment d'insécurité notamment pour les enfants, elle tient à rappeler qu'en termes de mobilité durable, elle axe prioritairement ses objectifs sur le transfert accru des besoins en déplacement vers les transports publics et la mobilité douce, et qu'elle intègre le trafic individuel motorisé dans sa globalité à chaque fois qu'elle élabore une série de mesures visant la réduction massive des émissions carbone.

Ainsi, dans le domaine d'action « Transport et mobilité », l'axe n°10 « Diminution de la part modale des transports individuels motorisés (TIM) et propulsions alternatives pour les TIM restants » prévoit de diminuer la part des TIM en ville au profit de la mobilité active et des transports publics (TP) et de remplacer les TIM restants par des alternatives à modes de propulsion alternatifs décarbonés. La Municipalité rappelle qu'une réduction à zéro des émissions directes de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans le domaine de la mobilité implique d'interdire la circulation de tous les véhicules dotés d'un moteur thermique.

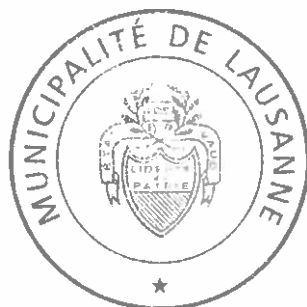
Concrètement, le Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées prévoit de mettre en place les mesures suivantes en lien avec les résolutions présentées ci-dessus, qui intègrent l'ensemble du trafic individuel motorisé :

- créer une tarification du stationnement cohérente avec le climat afin de faire évoluer la gestion du stationnement en accord avec les objectifs climatiques (mesure n°53)<sup>1</sup> ; la tarification différenciée du stationnement sur le domaine public selon le type de véhicule est actuellement à l'étude et permettra de mettre en cohérence l'usage de l'espace public avec les objectifs de mobilité de la Ville ;
- renforcer la communication institutionnelle (mesure n° 65) en menant des campagnes de communication récurrentes et ponctuelles (comme les campagnes cantonales ou la Semaine de la mobilité) ainsi que des événements autour de la mobilité active et des transports publics ; intégrer les partenaires de l'administration et les entreprises privées et en proposant des actions de communication sur la durée, comme des panneaux renseignant l'utilisateur sur les temps de parcours avec les différents modes (marche, vélo, TP, voiture) ;
- créer une alliance des villes et lobbying fédéral contre la voiture thermique d'ici 2030 (mesure n°69), en organisant une alliance des villes favorisant la limitation, et à terme l'interdiction de la voiture thermique.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter



---

<sup>1</sup> Généralisation des zones de stationnement payant, création de tarifs différenciés selon la catégorie d'émission des véhicules, augmentation des tarifs reflétant le coût réel d'occupation de l'espace public, mise en place de critères d'accès aux macarons habitants, poursuite des limitations de la durée de stationnement (y compris pour les motocycles), mise en place d'une tarification dynamique.